

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 12 octobre 2020

Délibération N°7 du 12 octobre 2020

Date de convocation
08.10.20

Date d'affichage
08.10.20

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Etaient présents : (19)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjointes,
Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien
Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Vincent Prié,
Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Etaient Excusés : (4)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Emmanuelle
Duplessis-Yaha ayant donné délégation à Céline Obin, Isabelle Poulain
ayant donné délégation à Agnès Corruble, Guy Sénécal ayant donné
délégation à Véronique Obin.

Secrétaire de séance : Christine Delcroix

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021
RECRUTEMENT DE CINQ AGENTS RECENSEURS
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Christine Delacroix, Adjointe au maire

Informe le conseil municipal de la nécessité de recruter cinq agents recenseurs pour le recensement 2021.

Les salaires ont été fixés sur la base des données de l'INSEE comme suit :

*1.50€ par bulletin individuel

*1.00€ par feuille de logement

*5.00€ par bordereau de district

*16.50€ par séance de formation

Fixe une indemnité de frais de déplacement de 50€ allouée aux agents recenseurs des districts N°1 et N°5, en raison de l'importance des distances à parcourir.

Les agents recenseurs seront soumis au régime général de la sécurité sociale et affiliés à l'IRCANTEC pour les cotisations de retraite.

De plus un coordonnateur communal sera nommé pour être l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

